

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 janvier 2024 à 20H30

Le 24 JANVIER 2024,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, Mr Patrick BOHERS.

Pouvoirs : M Jean PUYHARDY a donné procuration à M. Pascal MERIGUET.

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Isabelle LAZERAN est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Validation des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables (ZAEnR).
- Point projet éclairage public.
- Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.
- Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage de la mairie.
- Point sur l'isolation des bâtiments.
- Point sur l'achat des terrains à Peyrassoulat par la commune.
- Projets investissement 2024.
- Mise à disposition du terrain à la Féranchie à Mr et Mme Offenbergr.
- Régularisation cadastre : parcelles liées à la rectification des virages sur la VC5 en 1992.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

- Validation des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables (ZAEnR).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes zones qui avaient été choisies lors du précédent conseil. 9 zones avaient été proposées. Suite à ces propositions, différents moyens de communication ont été mis en place pour avertir la population et un registre d'observation a été mis à disposition à la mairie. M. le Maire présente le bilan de cette concertation. 87 personnes ont notifiées des observations dans le dossier. 79 personnes ont émis un avis défavorable pour l'inscription du parc éolien des Moulins de l'eau plaidée dans la ZAEnr

Le conseil décide de retenir les zones suivantes pour des projets de photovoltaïques sur bâtiments : le Masselieu, Bâchellerie, Bord, la Mairie et la Féranchie. La zone de La Féranchie a été demandée par Mr BARBE lors de la période de consultation.

M. le Maire évoque un projet en cours de développement concernant la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole et de foin avec panneaux photovoltaïques au lieu-dit Bellevue et un projet en cours d'études par les services de la Préfecture de Limoges pour un éventuel parc éolien des Moulins de l'eau plaidée. Ces deux zones ne sont donc pas inscrites dans les zones d'accélération des Energies renouvelables.

Mme DECOUTY demande s'il y aura possibilité de rajouter des nouvelles zones par la suite.

Mr le Maire indique que c'est possible.

- Point projet éclairage public.

La demande de subvention dans le cadre des fonds verts a été faite auprès de la préfecture.

- **Point sur le mur de soutènement des terres de l'église.**

Le conseil départemental lors de la réunion des CTD a accordé à la commune une subvention de 40% soit un montant de 10 000 €.

Le montant pour la subvention de l'état sera connu vers le 15 mars.

- **Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage de la mairie.**

La société MR Bâtiment doit venir effectuer les travaux quand il fera un meilleur temps.

- **Point sur l'isolation des bâtiments.**

Des problèmes ont été constatés sur les volets qui ont été installés au logement au-dessus de la mairie. L'entreprise doit venir pour les rectifier.

- **Point sur l'achat des terrains à Peyrassoulat par la commune.**

Monsieur le Maire indique qu'il a été signé les actes le lundi 22 janvier chez le notaire.

- **Projets investissement 2024.**

Différents projets ont été proposés :

- Restauration du mur de soutènement des terres de l'église.
- Rénovation de l'éclairage public.
- Achat du terrain de Peyrassoulat
- Achat d'une remorque.
- Achat d'une servante d'atelier.
- Etude pour l'aménagement d'une pièce dans le local des cantonniers pour les archives : demander l'étude à un architecte (Mr Rose ou Mr HERBERICHS).
- Achat de rideau pour la mairie : demander devis à Mr CHASSAC.

- **Mise à disposition du terrain à la Féranchie à Mr et Mme Offenber.**

Mr le Maire indique avoir reçu un courrier de Mr et Mme OFFEMBERG propriétaires à la Féranchie qui demandent à utiliser la parcelle communale pour mettre leurs chevaux.

Le conseil donne son accord.

- **Régularisation cadastre : parcelles liées à la rectification des virages sur la VC5 en 1992.**

Mr Claude BRANDY a adressé un courrier pour que la commune lui rétrocède une partie du communal à côté de son étang à Chez Forest. Le conseil donne son accord pour lui céder un morceau du terrain pour l'euro symbolique.

Il demande également que les frais de bornage soient pris en charge à moitié. Le conseil à l'unanimité décide que les frais de bornage seront à la charge de Mr BRANDY en entier.

- **Questions diverses.**

- Les amis de Saint Eutrope organisent le 3 février leur assemblée générale et après celle-ci un apéritif déjeunatoire est offert aux bénévoles de la fête de l'huître.
- Mr le Maire indique que le PNR a émis un avis défavorable pour le projet éolien sur la commune.

Il indique également que le dossier est en préfecture et qu'il y a 3 solutions à la suite de l'étude :

- Négatif.
- Positif donc enquête publique.
- Demande de renseignements supplémentaires.

• Pour les bio déchets trois composteurs vont être installés à côté des éco-points dans le bourg. Une convention va être passée avec le SYDED.

• Suite à la naissance du fils de Mr Damien DELAGE agent de la commune, le conseil décide d'offrir un chèque cadeau hyper U de 100 €.

Fin de la séance à 21H45.

La secrétaire,
Isabelle LAZERAN.



Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.

